

# DEC 12/2016

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 7 juillet 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 7 juillet 2016

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Virements de crédits** n° DEC 12/2016 à l'intérieur de la Section III -  
Commission du budget général pour l'exercice 2016

**E 11295**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 juin 2016  
(OR. en)**

**10774/16**

**FIN 414**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Mme Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Destinataire:	M. Jeroen DIJSSELBLOEM, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virements de crédits No DEC 12/2016 à l'intérieur de la Section III - Commission du budget général pour l'exercice 2016

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 12/2016.

---

p.j.: DEC 12/2016



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 28/06/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 12/2016

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	-735 000,00
CP	-735 000,00

**DESTINATION DES CRÉDITS**

AU CHAPITRE - 1103 Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable

ARTICLE - 11 03 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

CE	735 000,00
CP	735 000,00

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

#### b) Données chiffrées à la date du 14/06/2016

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	83 345 750,00	83 345 750,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	-77 574 978,00	-75 874 978,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 770 772,00	7 470 772,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>5 770 772,00</b>	<b>7 470 772,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>5 035 772,00</b>	<b>6 735 772,00</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>735 000,00</b>	<b>735 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,88 %	0,88 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/06/2016	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

Les crédits d'engagement et de paiement disponibles sur la ligne de réserve sont suffisants pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle, en vue des accords de pêche avec les Îles Cook.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**11 03 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers**

#### **b) Données chiffrées à la date du 14/06/2016**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 654 250,00	50 654 250,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	77 574 978,00	75 874 978,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	128 229 228,00	126 529 228,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	67 629 803,00	6 521 825,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>60 599 425,00</b>	<b>120 007 403,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>61 334 425,00</b>	<b>120 742 403,00</b>
<b>7 Renforcement proposé</b>	<b>735 000,00</b>	<b>735 000,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,45 %	1,45 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	824 425,00	824 425,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/06/2016	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

#### **d) Justification détaillée du virement**

À la suite de l'accord du Conseil du 29 avril 2016 concernant la signature et l'application provisoire de l'accord dans le domaine de la pêche durable avec les Îles Cook et de son protocole [Décision (UE) 2016/776 du Conseil], la Commission propose de prélever dans la réserve (article 40 02 41) le montant de 735 000 EUR en crédits d'engagement et de paiement pour le virer sur la ligne opérationnelle (article 11 03 01). Ces crédits serviront, en 2016, à payer la contrepartie financière en faveur des Îles Cook, conformément aux dispositions de l'article 2 du protocole. Cette contrepartie financière globale comprend deux éléments distincts: un montant annuel pour l'accès aux zones de pêche des Îles Cook de 385 000 EUR pour la première année et un montant annuel spécifique de 350 000 EUR, destiné à l'appui et la mise en œuvre de la politique sectorielle de la pêche des Îles Cook.